



Appel à projet n° 1-02

Date limite de réception des réponses : **vendredi 8 octobre 2010**

**Étude bibliographique des substances dangereuses de l'action nationale RSDE associées à l'activité
« traitement et stockage des déchets » : Origine et réduction des émissions**

Projet commun RECORD, Ademe, Agence de l'Eau RMC

Contexte

La circulaire du 4 février 2002 a lancé l'action nationale de recherche et réduction des substances dangereuses dans les eaux (RSDE) présentes dans les rejets des ICPE, dans le but notamment de contribuer à l'atteinte des objectifs de la directive cadre sur l'eau (DCE, qui impose la réduction des substances prioritaires pour atteindre le bon état des masses d'eau d'ici 2015 et la suppression des substances dangereuses prioritaires en 2021). L'action est entrée dans sa deuxième phase avec la circulaire du 5 janvier 2009, visant à la mise en place, sur l'ensemble des ICPE soumises à autorisation, d'actions généralisées de surveillance et de quantification des flux de substances dangereuses déversées par les rejets aqueux. Cette circulaire définit dans son annexe 1 une liste de substances potentiellement présentes par secteurs et sous-secteurs d'activités. Le secteur « industrie du traitement et du stockage des déchets » est concerné.

Des groupes de travail nationaux se sont mis en place sur une base volontaire. Animés par les agences de l'eau, ils visent à réunir par branche les organisations professionnelles et les pouvoirs publics avec pour objectif de mener des études sur ces questions. Concernant le secteur des activités du stockage et du traitement des déchets, RECORD et les Agences de l'Eau ont décidé de travailler conjointement. Le présent appel d'offres définit la feuille de route du groupe de travail.

Objectifs

L'objectif de cette étude est de faire un état des connaissances et des travaux menés au niveau européen et international sur les substances concernées, en se focalisant sur les activités du traitement / stockage des déchets (sous-secteurs 3.1 à 3.5 de la circulaire du 05/01/09) et en approfondissant particulièrement :

1. l'origine de ces molécules dans les déchets et les rejets dans le milieu aquatique du secteur d'activités considéré ;
2. l'application des procédures de prélèvement et d'analyse aux déchets liquides, ainsi qu'aux effluents liquides et rejets dans le milieu aquatique issus des centres de traitement et stockage des déchets ;
3. Les technologies disponibles pour le traitement des rejets en vue de l'élimination de ces substances.

Contenu de l'étude / Programme de travail

1- Origine des émissions des substances considérées

L'origine des émissions sera appréhendée par une étude bibliographique et par l'exploitation des résultats des campagnes de surveillance initiale selon leur disponibilité. Il s'agit de faire un bilan des travaux déjà menés au niveau européen voire international, en se focalisant sur les seules activités du traitement/stockage des déchets. Seront notamment compilées les données sur la présence des substances considérées dans les déchets et dans les effluents liquides générés par les activités du traitement / stockage des déchets.

Les résultats devront être présentés sous forme de fiches "substances" synthétiques restituant la globalité des informations collectées, comme par exemple :

- Nom officiel (CAS) / code sandre / appartenance (SP, SDP, Liste, ...) / classement de la substance (à supprimer, à réduire ...) / échéances de suppression / réduction, objectifs de réduction à atteindre, etc.
- Normes de qualité environnementales (NQE NQEp)
- Utilisations génériques ou origines dans le secteur du stockage et du traitement des déchets
- Niveaux de concentration dans les milieux considérés
- Méthodes de prélèvement et d'analyses (normes et limites de quantification recommandées, coûts) et problèmes éventuellement répertoriés

D'autres approches complémentaires de présentation des résultats pourront être proposées par le prestataire.

2- Application des procédures de prélèvement et d'analyse aux déchets liquides et rejets aqueux du secteur d'activités considéré

Les déchets liquides, effluents liquides et rejets aqueux du secteur d'activités considéré sont des milieux complexes contenant généralement des polluants multiples et/ou plusieurs phases, pour lesquels les procédures de prélèvement d'analyse habituelles peuvent présenter des limites voire des biais (interférences entre constituants, bruit de fond analytique, etc.). Ces points seront discutés sur la base d'une étude bibliographique et d'éventuels retours d'expériences, pour aboutir lorsque nécessaire à des recommandations méthodologiques concernant le prélèvement et l'analyse des échantillons.

3- Réduction des émissions

L'objectif de cette phase de l'étude est de réaliser une analyse critique des technologies de traitement utilisables pour la réduction voire la suppression des émissions des substances dangereuses considérées dans le domaine du traitement et stockage des déchets : application aux différents type d'effluents (lixiviats, effluents chargés en chlorure, etc.) et rejets aqueux, efficacité attendue, coûts, retours d'expérience, etc.

Les solutions de réduction des émissions éventuellement adoptées dans d'autres pays européens seront présentées.

Le prestataire élaborera également par sous-secteur d'activité des recommandations sur la réalisation des études technico-économiques concernant la réduction des émissions. La méthodologie de mise en œuvre de la trame en cours de développement au MEEDDM sera discutée si les propositions du ministère sont publiées avant la fin de la présente étude.

Périmètre de l'étude

1- Les travaux concernent l'ensemble des sous-secteurs visés par la circulaire, à savoir :

- Regroupement, prétraitement ou traitement des déchets dangereux

- Installations de stockage de déchets non dangereux
- Unité d'incinération d'ordures ménagères
- Lavage de citernes
- Autres sites de traitement de déchets non dangereux

2- Le champ des travaux concerne les différentes étapes suivantes :

- Tri
- Transit
- Regroupement
- Prétraitement
- Traitement (y compris stockage)
- Lavages (citernes, aires de réception, etc.)

3- Champ des substances concernées :

Sont concernées prioritairement les substances dangereuses citées à l'annexe 1 de la circulaire RSDE du 5 janvier 2009 pour le secteur d'activité « industrie du traitement et du stockage des déchets ». Cependant, l'élargissement de l'étude à l'ensemble des substances citées à l'annexe X de la DCE ainsi qu'aux substances en cours d'examen pour intégrer cette liste, actuellement au nombre de 16, est souhaité et devra être discuté dans la réponse à l'appel d'offres et lors de la réunion de cadrage.

Durée de l'étude :

12 mois

Cadre budgétaire :

60 000 euros hors taxes

Remarque

Si le contenu du travail réalisé le permet, l'équipe retenue sera tenue de participer, à la demande de RECORD, à des actions de valorisation des résultats acquis au terme de ce projet (publication, séminaire).

Dépôt des projets

Les projets devront impérativement être présentés en utilisant le formulaire disponible sur le site de RECORD : www.record-net.org

Les réponses sont à retourner pour le **vendredi 8 octobre 2010** dernier délai (date d'envoi du courriel et cachet de la poste faisant foi).

Chaque dossier doit impérativement être fourni par courrier à l'adresse suivante :

RECORD
Bât. CEI 1
BP 52132
69603 VILLEURBANNE cedex

ET par courriel à : contact@record-net.org

Evaluation des réponses

Au delà de la conformité des réponses aux consignes mentionnées ci-dessus et au modèle de réponse demandé par RECORD, les principaux critères d'évaluation seront la qualité et l'argumentation de la réponse, les compétences de l'équipe candidate (expériences, publications, etc.), la qualité et la disponibilité du personnel mis à disposition pour la réalisation du projet.